Objet : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire prioritaire dans

l'enseignement de la Communauté française pour l'année 2010-2011

ERRATUM

Réseaux : Communauté française, Universités

Niveaux et services : tous niveaux

Période: 2010-2011

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française et subventionées par la Communauté française;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs (trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

A Messieurs les Recteurs des Universités organisées et subventionnées par la Communauté française .

Pour information:

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres de service général de l'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>		A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle Téléphone 02/413.23.95	
<u>Destinataire</u>		Voir ci-dessus	
Contact		recrutement.enseignement@cfwb.be Téléphones :02/413.39.38ou 02/413.27.91 ou 02/413.33.06 ou 02/413.35.60	
Document à renvoyer		Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44 (3ème étage - bureau 3E321) 1080 BRUXELLES.	
Date limite d'envoi		31 mars 2010	
<u>Objet</u>	Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire prioritaire dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année 2010-2011		

ъ .		
Ranvai	10	٠.
Renvoi	. (3	, .

Nombre de pages : 1 Mots clés : - annexe:

Aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française

Réf: 03/MD/APPELHE Bruxelles, le 11 mars 2010

<u>OBJET</u>: Demande de désignation en qualité de temporaire prioritaire dans l'enseignement de plein exercice fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé de la Communauté française et dans les internats autonomes et les homes d'accueil.

Année scolaire 2010-2011. ERRATUM

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'erratum de l'appel publié au Moniteur belge du 8 mars 2010 (contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation en qualité de temporaire prioritaire dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année scolaire 2010-2011).

Je vous signale que **l'avis qui sera prochainement publié au Moniteur belge constitue** <u>la seule</u> **source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous invite toutefois à présenter la copie ci-jointe de l'erratum de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

A l'avance je vous en remercie.

Le Directeur général,

Bernard GORET

<u>PS:</u> Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter via :

Courriel: recrutement.enseignement@cfwb.be

Téléphones: 02/413.39.38 - 02/413.27.91 - 02/413.33.06 - 02/413.35.60

Communauté française

Ministère de la Communauté française.

Pour l'appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire prioritaire dans l'enseignement de plein exercice fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé de la Communauté française et dans les internats autonomes et les homes d'accueil (année scolaire 2010-2011), il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à la circulaire 3052 :

- à la page n°1 :

au lieu de :

8° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée pendant les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009 et avant la date de ce présent appel aux candidats, d'un rapport défavorable du chef d'établissement;

Il y a lieu de lire :

8° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée pendant les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010 et avant la date de ce présent appel aux candidats, d'un rapport défavorable du chef d'établissement;

- à la page n°7:

au lieu de :

3. avoir presté 300 jours au moins dans cette fonction entre le premier jour de l'année scolaire 2006-2007 et la date du présent appel.

Il y a lieu de lire :

3. avoir presté 300 jours au moins dans cette fonction entre le premier jour de l'année scolaire 2007-2008 et la date du présent appel.

- à l'annexe 4:

au lieu de :

NUMERO - FONCTION	Nombre de jours d'ancienneté de service pour être candidat temporaire prioritaire (année scolaire 2009-2010)
Il y a lieu de lire :	